
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

**La Municipalité de Piedmont a adopté le Règlement sur les
dérogations mineures numéro 937-25**

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion du projet	20 mai 2025
Dépôt du projet	20 mai 2025
Adoption du projet	20 mai 2025
Tenue de l'assemblée publique	10 juillet 2025
Adoption	4 mai 2026
Certificat de conformité de la MRC	22 mai 2026
Entrée en vigueur	25 mai 2026

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 25^e JOUR DU MOIS DE MAI 2026.



Cathy Durocher
Directrice générale et greffière-trésorière